



2, rue de la Rotonde - 25000 BESANÇON

Contacts : chaprais@gmail.com - www.chaprais.fr

Madame l'adjointe au Maire à la voirie
Ville de Besançon
2, Rue Megévand
25034 BESANÇON CEDEX

Besançon, le 17 décembre 2014

Objet : les emplacements de livraison aux Chaprais.

Madame l'adjointe à la voirie

Les commerçants de notre quartier, qui vous avaient interpellé récemment au sujet des emplacements de livraison devant leur magasin, nous ont communiqué votre réponse qui nous apparaît surprenante sur plusieurs points.

Tout d'abord, vous indiquez à la SARL La Royale qu'il est impossible de recréer une place de livraison au bas de la rue du Chasnot et ce, en avançant le caractère provisoire de cette place. Précisons que cette dernière avait été implantée puis effacée sans tambour ni trompette dès fin août 2013, témoignant d'une hâte dont nous ne pouvons témoigner lorsqu'il s'agit de les tracer. Les nouveaux emplacements tracés rue de Belfort, devant l'immeuble Le Majestic, ne l'ont été que le 26 août 2014, soit un an après puis corrigés (décalés) le 23 septembre 2014 !

Dans une réponse à un courrier que nous avons adressé le 23/09/2013 à l'adjointe à la voirie, M. Alain Coillot, rédacteur de cette lettre, nous indiquait le 10 octobre 2013 que cet emplacement provisoire avait suscité des gênes à la circulation, entre autres des bus, bus qui ne circulaient plus là depuis des semaines ! Ce qui prouve une singulière méconnaissance de la réalité de terrain !

Votre nouveau rédacteur, reprend, quant à lui, l'argument déjà avancé par M. Alain Coillot qui évoquait pour cette place des inconvénients qu'il avait déjà prévus, écrivait-il en substance (ce qui prouve les idées préconçues dans ce domaine), c'est-à-dire un problème de sécurité pour les piétons ! Si tel était le cas, vous avez dû recevoir des courriers de la part de ces piétons, non ? Pouvez-vous nous les transmettre, en les rendant, si besoin, anonymes ? Car votre argumentation n'est absolument pas convaincante !

Un examen attentif, sur place, de la situation, montre plusieurs choses : un stationnement intempestif sur les trottoirs de la rue du Chasnot, fort gênant pour les piétons, et la difficulté que nous vous avons déjà signalée à plusieurs reprises, pour les personnes à mobilité réduite d'atteindre le bouton de commande au milieu du passage piéton du bas de la rue du Chasnot pour rejoindre les trottoirs de la rue de Belfort.

Nous avons également fait remarquer, sur place, le véritable danger pour les piétons puisque certains d'entre eux coupent la rue de Belfort, hors passage protégé, pour rejoindre le passage Rambaud. Là sont les véritables

dangers !

Un véhicule descendant la rue du Chasnot, ne verrait pas les piétons avec un emplacement livraison ? Ah bon ! Parce que le feu n'est pas au rouge lorsque le passage piéton est au vert et l'automobiliste ne verrait pas les feux de signalisation du poteau situé au milieu, à gauche ? Bref, vos arguments, à l'examen des faits, ne tiennent pas !

Quant à la solution préconisée de réguler les 7 places situées au bas de la rue du Chasnot, entre l'épicerie bio et la boulangerie serait peut-être acceptable si elle s'accompagnait des mesures de stationnement gratuit évoquées par le maire et mises en œuvre à titre expérimental au bas de la rue de la Madeleine. Vous évoquez le manque de recul pour généraliser cette expérience ! Pourtant la Maire de Besançon a déclaré à la presse et sur les ondes de Radio France Bleu que cette expérimentation allait être généralisée ! Alors qu'en est-il exactement ?

De même vous indiquez à ces commerçants qu'ils sont « *tout à fait à même de solliciter les services de la police municipale s'ils constatent des stationnements abusifs sur ces différents espaces* » ! Sauf que vous semblez oublier que les commerçants, surtout le soir, aux heures de pointe, ne sont pas à même de contrôler ces stationnements abusifs et que les services en question ne sont plus à même d'intervenir. D'ailleurs les commerçants de la rue de la Mouillère nous indiquait encore, il y a peu, que les stationnements abusifs sont rares en journée mais commencent le soir, le plus souvent avec des riverains résidants ne possédant ni garage, ni parking et qui savent que la police ne passe pas le soir !

Donc vous ne pouvez demander aux commerçants, même si ce sont les premiers intéressés, de gérer des places que vos services ne parviennent pas à gérer. Peut-être pourriez-vous cependant, à titre expérimental et s'ils sont d'accord, leur donner des papillons avis émanant de la mairie, rappelant à ces automobilistes, les règles de stationnement sur ces espaces livraison et les sanctions éventuelles encourues.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, vous comprendrez que tout comme les commerçants, nous sommes fort déçus par les mesures que vous préconisez et nous posons la question de votre volonté réelle de favoriser le maintien du commerce de proximité aux Chaprais.

Le Président

Fabien Bugnet